

## Conseil Municipal du 21 juin 2016

---

Etaient présents : ARTUS, BARRIER, PEREIRA, PEREIRA OLIVEIRA, GONCALVES et Mrs AYRAL, CHAMPOUX, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, PAPARIC, PAPPALARDO.

Etaient représenté : Mme AUZILLON donne pouvoir à Mr AYRAL et Mr PASCAL donne pouvoir à Mr FOURNIER

Etait absente : Mme VERGNOL

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

### Ordre du jour

---

- Travaux et matériels
- Riom Co : attribution de compensation, mutualisation
- Espace Mozac : tranche 2 branchements EP
- Fusion des communautés : approbation du périmètre, gouvernance
- Questions diverses

### Travaux et matériel

---

\* Les mécanismes des volets roulants des fenêtres de la mairie sont usés. Nous proposons de les remplacer par des matériaux alu électriques et télécommandés. **Coût 3 152.88 € TTC.**

\* Amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente de Malauzat qui est très mauvais. La société « Traitement et Correction Acoustique » propose d'équiper la salle avec des panneaux suspendus par des chainettes au plafond. L'entreprise garantie que le résultat final sera en conformité avec l'arrêté du 25 avril 2003 du code de la construction qui prévoit un temps de réverbération maxi de 1.2 secondes dans d'ensemble des fréquences (actuellement nous nous situons entre 1.84 et 2.09) .**Coût 5 547.54 € TTC.**

**A la majorité de ses membres présents, le conseil émet un avis favorable avec une abstention de Mr PAPPALARDO.**

### Riom Co : attribution de compensation, mutualisation

---

- Riom Co va créer un service commun hygiène et sécurité au travail. Ce service se compose d'un préventeur et d'un agent administratif. Riom Co propose de mettre ce service à la disposition des communes.
- En 2015, il y a eu le transfert de la petite enfance. Ainsi 4 communes bénéficieront de ce nouveau service du fait de l'exercice communautaire de la compétence.  
Cette participation se traduira par une minoration de l'attribution de compensation de l'ensemble des communes. Plusieurs propositions ont été faites. L'acceptation finale prévoit une minoration de 40 000 € sur toutes les communes. Pour Malauzat, la participation pour la

petite enfance serait de 4 064.43 € et donc l'attribution de compensation passerait à 62 577 € annuels.

**A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable**

## Espace Mozac : tranche 2 branchements EP

---

Avant la requalification de la zone de Mozac, la commune de Malauzat devait réaliser des travaux pour refaire les branchements d'eau potable. Ceux-ci devaient s'étaler en deux tranches. La première tranche est terminée, Mr le Maire propose de reprendre le cabinet Bisio pour l'étude de la deuxième tranche et de lancer l'appel d'offres pour réalisation des travaux fin 2016.

**La majorité du conseil émet un avis favorable avec une abstention de Mme BARRIER.**

## Fusion des Communautés : approbation du périmètre, gouvernance

---

> Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion des trois communautés (Limagne Ennezat, Riom Co et Volvic Sources et Volcans) à partir du 1 janvier 2017. A compter du 19 avril 2016, date de l'arrêté, nous avons 75 jours pour nous prononcer sur le projet de fusion.

Puis Madame la préfète devra mentionner outre la fusion, le nom de la nouvelle communauté, son siège et les compétences exercées.

**A l'unanimité le conseil approuve le périmètre de la fusion des communautés.**

> Concernant la gouvernance, la loi propose :

- la méthode légale stricte sans majoration avec **un total de 55 sièges**
- la méthode légale stricte de droit commun incluant la majoration de 10 % avec **un total de 60 sièges**

Il faut l'accord des deux tiers des conseils représentant la moitié de la population ou l'inverse.

**5 membres présents votent contre la méthode légale stricte de droit commun, c'est-à-dire 60 sièges et 1 abstention.**

## Modifications ordre du jour

---

- Le temps de travail de notre cantinière passe à 30 heures en raison du volume de travail augmenté avec l'entretien de la nouvelle cantine.
- Avec l'achat des vestiaires pour la cantine, nous devons réajuster la ligne de trésorerie « Matériel et Immobilier »
- Des travaux d'assainissement sont à prévoir à St Genés. Au moment de la construction, 4 maisons à l'entrée des Batignolles ont été rattachées à la route de Marsat. Aujourd'hui Marsat fait des travaux prévoyant un séparatif pour les eaux usées et les eaux pluviales. La commune va donc demander à la Semerap de faire passer une caméra pour analyser les réseaux existants.

**Le conseil approuve ces propositions.**

## Questions diverses

---

- Mr le Maire informe sur le projet de la Rue du Tureau : Riom Co nous propose une étude en collaboration avec des étudiants en Urbanisme. Ceux-ci associeront les riverains à leur projet.
- Mr le Maire nous informe qu'une enveloppe de 8 000 e nous a été accordée en tant que réserve parlementaire pour financer l'acoustique de la salle polyvalente de Malauzat
- Mr Fournier informe de la nécessité d'acheter un aspirateur pour la cantine. *Coût 250 €.*
- Mr Laudouze demande ou en est le projet de « l'arrêt Minute » devant le bar de Malauzat ? Réponse : un problème se pose car le SBA envisage une colonne enterrée au même endroit !
- Mr Laudouze se fait porte-parole de Mr Thevenet qui souhaite connaître l'issue des échanges avec la Mairie concernant l'échange de parcelles. Mr le maire répond, qu'il va rencontrer le Notaire à ce sujet.
- Mr Laudouze signale que la fin de l'impasse du pré de la cure à St Genés n'est pas stable.
- Mme Barrier demande une information officielle sur la Direction de l'école pour la rentrée 2016/2017. Réponse : une nouvelle directrice est nommée, en poste à ce jour à Nohanent. La quatrième classe est maintenue car les effectifs pour l'année prochaine sont de 88 enfants.

Fin de séance à 20 heures 30.

**Le Maire de MALAUZAT**

**Jean-Paul AYRAL**